

ECE/BATUMI.CONF/2016/3

ENVIRONMENT FOR EUROPE
UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE
ОКРУЖАЮЩАЯ СРЕДА ДЛЯ ЕВРОПЫ
გარემო ევროპისათვის

BATUMI, 8-10 juin 2016



Huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe »

**Batumi (Géorgie)
8-10 juin 2016**

Organisation des travaux de la Conférence



Conseil économique et social

Distr. générale
30 mars 2016
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe »

Batumi (Géorgie), 8-10 juin 2016

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la Conférence et adoption de l'ordre du jour

Organisation des travaux de la Conférence*

Note du Comité des politiques de l'environnement

Résumé

Le Plan de réforme du processus « Un environnement pour l'Europe » prévoit que le Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE) est l'organisme chargé d'organiser les préparatifs des conférences ministérielles « Un environnement pour l'Europe » (ECE/CEP/S/152 et Corr.1, annexe I, par. 12 b)). Le présent document, qui décrit l'organisation des travaux de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », a été approuvé par le Comité à sa session extraordinaire de février 2016.

* Faute de temps, le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.

GE.16-05121 (F) 250416 270416



* 1 6 0 5 1 2 1 *

Merci de recycler



I. Introduction

1. La huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » débutera le mercredi 8 juin 2016 à 9 h 30 et prendra fin le vendredi 10 juin à 13 heures ; elle durera donc deux jours et demi en tout. L'ordre du jour provisoire annoté de la Conférence figure dans le document ECE/BATUMI.CONF/2016/1. On trouvera dans le présent document les détails de l'organisation des travaux de la Conférence.
2. À sa session extraordinaire de février 2016, le Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a accueilli avec satisfaction le projet d'organisation des travaux de la Conférence et l'a approuvé, tel qu'il avait été modifié en cours de session, en vue de le soumettre à la Conférence et de guider les préparatifs desdits travaux. Le Comité a invité ses membres à informer le secrétariat, avant le 1^{er} mai 2016, si leurs chefs de délégation souhaitaient prononcer un discours d'orientation, faire une déclaration ou prendre la parole en tant que participant sur l'un des deux thèmes de la session, conformément à l'organisation des travaux de la Conférence.
3. La Conférence est organisée conformément aux dispositions du Plan de réforme du processus « Un environnement pour l'Europe » (ECE/CEP/S/152 et Corr.1, annexe D). Le Comité des politiques de l'environnement de la CEE a été chargé d'organiser les préparatifs. Les procédures d'organisation de la Conférence, présentées dans le document ECE/CEP/2014/15 adopté par le Comité en 2014, serviront de guide pour ces préparatifs.
4. La Conférence se déroulera à l'hôtel Sheraton Batumi et à l'hôtel Hilton Batumi. La plupart des sessions de la Conférence auront lieu à l'hôtel Sheraton. L'une des sessions parallèles de chacune des deux tables rondes thématiques organisées le 9 juin se tiendra à l'hôtel Hilton. Une manifestation culturelle sera organisée dans la soirée du 7 juin au Théâtre d'été de Batumi. Les manifestations parallèles auront lieu dans les deux hôtels pendant des créneaux horaires spécifiques.
5. L'inscription des participants à la Conférence se déroulera le 7 juin de 7 heures à 19 heures et se poursuivra dans la matinée du 8 juin. Les participants à la session extraordinaire du Comité des politiques de l'environnement qui se tiendra juste avant la Conférence, le 7 juin, pourront s'inscrire en même temps à la réunion du Comité et à la Conférence.
6. Les deux principaux thèmes de la Conférence sont les suivants : « Le passage à une économie plus respectueuse de l'environnement dans la région paneuropéenne » ; et « L'amélioration de la qualité de l'air pour un environnement plus sain et une meilleure santé ». Y seront abordées plusieurs « questions à débattre » déjà arrêtées, sous ces deux principaux thèmes.
7. À la demande du Comité directeur de la CEE sur l'éducation au développement durable, un débat sur l'éducation au développement durable est organisé l'après-midi du premier jour de la Conférence. Le Comité directeur est chargé de préparer le contenu et l'organisation du débat sur ce thème.
8. La Conférence sera présidée par le Ministre de l'environnement et de la protection des ressources naturelles de la Géorgie. Chaque débat thématique sera présidé par un ministre ou une haute personnalité d'un État membre de la CEE.
9. Pour favoriser l'interaction entre les représentants, chacun des deux débats thématiques de la Conférence sera subdivisé en deux parties :
 - a) Premièrement, une séance plénière d'une durée d'environ une heure ;

b) Deuxièmement, une table ronde multipartite d'une durée d'environ deux heures, organisée en deux sessions parallèles.

10. Chaque séance plénière comprendra des discours d'orientation de parties prenantes qui serviront à alimenter les débats des tables rondes. Les discours d'orientation tiendront compte d'une ou de plusieurs des « questions à débattre » arrêtées au titre de chaque point thématique. Des débats s'ensuivront dans le cadre de la table ronde. Chaque séance tenue en parallèle portera sur les mêmes questions mais, selon les participants, il se peut que des perspectives différentes se fassent jour dans les débats.

11. La synthèse des résultats des débats tenus au titre des deux points thématiques (en plénière et dans le cadre des tables rondes) sera présentée le dernier jour de la Conférence par les présidents respectifs et servira à alimenter le résumé des travaux de la Conférence établi par le Président.

12. En outre, la partie plénière des séances thématiques comprendra des cérémonies en l'honneur du lancement des deux initiatives, à savoir l'Initiative de Batumi pour une économie verte (BIG-E) et l'Action de Batumi pour un air plus pur (30 minutes).

13. L'annexe du présent document contient des indications plus précises aux fins de l'organisation des débats tenus lors de la Conférence.

14. Les langues officielles de la Conférence sont l'anglais, le français et le russe. L'interprétation simultanée sera assurée pendant les séances plénières et l'une des séances de chaque table ronde. En ce qui concerne la deuxième séance parallèle, l'interprétation simultanée sera uniquement assurée en anglais et en russe.

15. L'ordre du jour et les documents de la Conférence (officiels et à titre informatif) seront mis en ligne sur le site Web de la CEE¹. En ce qui concerne les deux initiatives, à savoir l'initiative BIG-E et l'Action de Batumi pour un air plus pur, les pays sont invités à faire connaître leurs engagements avant la Conférence (de préférence avant le lundi 9 mai 2016) ; de plus amples informations seront publiées sur le site Web.

16. Afin de limiter au maximum l'utilisation des ressources naturelles, la Conférence ministérielle de Batumi se déroulera sans document imprimé, dans la mesure du possible. Afin de réduire considérablement l'impression de documents au cours de la Conférence, tous les documents pertinents seront disponibles sur le site Web de la CEE. Les participants sont invités à les télécharger sur leurs appareils électroniques.

17. Le pays hôte fournira les moyens techniques (prises électriques et connexion Wi-Fi) nécessaires à l'utilisation d'ordinateurs portables dans la salle des séances plénières de la Conférence. Les participants sont invités à apporter leur propre ordinateur portable à la Conférence.

II. Organisation des travaux

Mardi 7 juin, 7 heures-19 heures, et mercredi 8 juin, 7 heures-9 h 15

Inscription, activités organisées pour une conférence plus écologique

18. Le bureau des inscriptions sera ouvert de 7 heures à 19 heures le mardi 7 juin, et de 7 heures à 9 h 15 le mercredi 8 juin. En cas d'arrivée tardive, il sera possible de s'inscrire

¹ Voir www.unece.org/environmental-policy/environment-for-europe/efe-conferences/batumi-conference.

en dehors de ces horaires tout au long de la Conférence. Le secrétariat du pays hôte veillera à l'efficacité et à la bonne marche des formalités de sécurité et d'inscription de sorte que tous les participants soient inscrits dans les délais prévus. Les participants à la session extraordinaire du Comité des politiques de l'environnement, qui se tiendra le 7 juin, pourront s'inscrire en même temps à la réunion du Comité et à la Conférence. Le lieu et les modalités d'obtention d'une plaquette d'identité une fois sur place seront communiqués peu avant l'ouverture de la Conférence.

19. Le pays hôte pourra organiser des manifestations en vue d'une conférence plus écologique en marge de la Conférence.

20. La manifestation culturelle d'ouverture aura lieu au Théâtre d'été de Batumi le soir du 7 juin 2016 (vers 19 h 30 ; l'heure exacte sera fixée ultérieurement, en fonction de l'heure d'arrivée prévue des délégations).

21. Une photographie des chefs de délégation sera prise à la fin de la séance du matin, le 8 juin, entre 12 h 30 et 13 heures.

1. Ouverture de la Conférence

Séance plénière, mercredi 8 juin 2016, 9 h 30-10 h 30, hôtel Sheraton Batumi

22. On trouvera des indications à l'intention des orateurs principaux à la section I de l'annexe du présent document.

23. **Président** : Le Ministre de l'environnement et de la protection des ressources naturelles de la Géorgie présidera la Conférence.

24. **Cérémonie d'ouverture** : Une cérémonie d'ouverture sera organisée par le pays hôte (5 minutes).

25. **Allocution de bienvenue** : Le Premier Ministre de la Géorgie prononcera une allocution de bienvenue (10 minutes).

26. **Allocution de bienvenue** : Le Chef du Gouvernement de la République autonome d'Adjarie prononcera également une allocution de bienvenue (à confirmer) (7 minutes).

27. **Observations liminaires** : Le Président fera des observations liminaires (5 minutes).

28. **Discours d'orientation** : Un ministre ou une haute personnalité d'un État membre de la CEE prononcera un discours d'orientation sur le thème « De Dobris à Batumi : vingt-cinq ans de coopération paneuropéenne » (à confirmer) (10 minutes).

29. **Discours d'orientation** : Le Secrétaire exécutif de la CEE et le Directeur exécutif du PNUE feront chacun un discours d'orientation (à confirmer) (9 minutes chacun).

30. **Adoption de l'ordre du jour** : Les participants adopteront l'ordre du jour de la Conférence (ECE/BATUMI.CONF/2016/1).

31. **Photo de groupe** : Une photo de groupe de tous les ministres et chefs de délégation sera prise après la conclusion du débat au titre du point 2 a) de l'ordre du jour, entre 12 h 30 et 13 heures.

2. La dimension environnementale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 – Comment aller de l'avant dans la région paneuropéenne

a) Accords multilatéraux sur l'environnement, mécanismes, politiques et institutions à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Séance plénière et débat, mercredi 8 juin 2016, 10 h 30-12 h 30, hôtel Sheraton Batumi

32. Des précisions sur l'organisation de ce point de l'ordre du jour figurent à la section II de l'annexe du présent document.

33. **Président** : Le Ministre de l'environnement et de la protection des ressources naturelles de la Géorgie présidera la séance.

34. **Observations liminaires** : Le Président fera des observations liminaires (3 minutes).

35. **Animateurs** : Le Secrétaire exécutif de la CEE et le Directeur exécutif du PNUE (à confirmer) animeront les débats.

36. **Discours introductif** : Les animateurs présenteront le thème de la séance (2 minutes chacun).

37. **Débat** : Les ministres et les représentants de haut niveau du secteur privé et de la société civile participeront à un débat axé sur la manière dont un ou plusieurs instruments² pourraient être utilisés pour appuyer les efforts déployés en vue de réaliser certains des objectifs de développement durable, notamment en renforçant l'intégration et la coopération intersectorielle. À cet égard, les ministres seront invités à axer leur intervention sur un exemple concret de nouvelle mesure ou initiative qui illustre comment ces instruments seront utilisés pour renforcer la coopération intersectorielle aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable.

38. **Observations finales** : Les animateurs formuleront des observations finales, en soulignant les principaux points soulevés en vue d'alimenter le résumé des travaux de la Conférence établi par le Président (5 minutes au total).

39. **Cérémonie** : Une cérémonie aura lieu pour célébrer le Programme d'études de performance environnementale de la CEE qui est mis en œuvre avec succès depuis vingt ans, dans l'optique de le préparer à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (début à 12 h 15).

b) Suivre l'état de l'environnement dans la région paneuropéenne

Séance plénière et débat, mercredi 8 juin 2016, 15 heures-16 h 30, hôtel Sheraton Batumi

40. **Président** : Le Ministre de l'environnement et de la protection des ressources naturelles de la Géorgie présidera la séance.

41. **Observations liminaires** : Le Président fera des observations liminaires (5 minutes).

² Les instruments pertinents sont notamment les suivants : les accords multilatéraux de la CEE sur l'environnement, le Programme d'études de la performance environnementale de la CEE, l'Équipe spéciale pour la mise en œuvre du Programme d'action pour l'environnement, les centres régionaux pour l'environnement, les Actions pour l'eau d'Astana, le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement, et la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable.

42. **Discours** : Un ministre ou une haute personnalité d'un État membre de la CEE (à confirmer) prononcera un discours sur le thème « D'Astana à Batumi : le développement du Système de partage des informations sur l'environnement (SEIS) pour l'ensemble de la région paneuropéenne », dans lequel il présentera les principales conclusions du rapport sur le développement du SEIS à l'appui des voies régulières de communication de rapports dans la région paneuropéenne (5 minutes).
43. **Discours** : le Directeur exécutif de l'Agence européenne pour l'environnement prononcera un discours sur le thème « L'Agence européenne pour l'environnement et les étapes clés de la mise en œuvre du SEIS par l'Union européenne et dans son voisinage ».
44. **Témoignages nationaux** : De hautes personnalités d'États membres de la CEE présenteront des témoignages sur les sujets ci-après, l'accent étant mis sur les thèmes de la Conférence et les progrès accomplis dans la mise en place du SEIS (5 minutes chacun) :
- a) Courte vidéo et déclarations succinctes de représentants d'environ 10 pays ;
 - b) Le SEIS à l'appui de la qualité de l'air ;
 - c) Le SEIS à l'appui d'une économie verte ;
 - d) SEIS et suivi des objectifs de développement durable ;
 - e) Perspectives, défis et priorités à l'horizon 2030, dans le contexte du SEIS.
45. **Exposé** : Le Scientifique en chef et Directeur par intérim de la Division de l'alerte rapide et de l'évaluation du PNUE fera un exposé sur le thème « Processus mondial d'évaluation et lancement de la sixième évaluation régionale GEO ».
46. **Réunion-débat ministérielle** : Une réunion-débat ministérielle animée par une haute personnalité d'un État membre de la CEE aura lieu sur les principaux résultats de la sixième évaluation régionale GEO, avec la participation de quatre autres hautes personnalités d'États membres de la CEE, qui feront des interventions (5 minutes chacun).
47. **Interventions/questions des participants** : À la suite des quatre interventions, la parole sera donnée aux autres participants (15 minutes au total). Au moins deux représentants d'une organisation non gouvernementale ou intergouvernementale pourront faire une intervention (3 minutes chacun).
48. **Observations finales** : Le Président fera des observations finales (5 minutes).

3. Vers une nouvelle société : dix ans d'éducation au développement durable

Séance plénière et débat, mercredi 8 juin 2016, 16 h 30-18 heures, hôtel Sheraton Batumi

49. **Coprésidents** : Le Ministre de l'éducation et des sciences et le Ministre de l'environnement et de la protection des ressources naturelles de la Géorgie assureront ensemble la présidence du débat sur l'éducation au développement durable.
50. **Observations liminaires** : Les Coprésidents feront des observations liminaires (3 minutes chacun).
51. **Discours d'orientation** : Le Ministre de l'éducation d'un État membre de la CEE (à confirmer) prononcera un discours d'orientation (5 minutes).
52. **Discours d'orientation** : Le Ministre de l'environnement d'un État membre de la CEE (à confirmer) prononcera également un discours d'orientation (5 minutes).

53. **Discours d'orientation** : Un représentant de haut niveau de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (à confirmer) prononcera aussi un discours d'orientation (5 minutes).
54. **Exposé** : Les principales conclusions du rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable seront présentées par le Président du Comité directeur de la CEE sur l'éducation au développement durable (Canada) (10 minutes).
55. **Interventions des participants** : La parole sera donnée aux participants (3 minutes au maximum par intervention, 45 minutes en tout).
56. **Présentation et adoption** : Le Cadre de mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable, et du projet de Déclaration ministérielle de Batumi sur l'éducation au développement durable seront présentés pour adoption par les Coprésidents de la séance (10 minutes).
57. **Observations finales** : À la suite de l'adoption des deux textes, les Coprésidents feront des observations finales (3 minutes chacun).

4. Pour une économie plus respectueuse de l'environnement dans la région paneuropéenne

Séance plénière et débat, jeudi 9 juin 2016, 10 heures-13 heures, hôtel Sheraton Batumi et hôtel Hilton Batumi

58. Des précisions sur l'organisation de ce point de l'ordre du jour figurent à la section III de l'annexe du présent document.

Séance plénière, jeudi 9 juin 2016, 10 heures-11 heures, hôtel Sheraton Batumi

59. **Président** : Un ministre ou une haute personnalité d'un État membre de la CEE présidera la séance thématique sur le passage à une économie verte dans la région paneuropéenne (à confirmer).
60. **Observations liminaires** : Le Président fera des observations liminaires (5 minutes).
61. **Projection d'une vidéo avec des témoignages** : Une vidéo sera projetée avec des témoignages de ministres, de hautes personnalités et de défenseurs de l'économie verte (5 minutes).
62. **Discours d'orientation** : Une personnalité éminente (à confirmer) prononcera un discours d'orientation (10 minutes).
63. **Exposé** : Le Président du Comité des politiques de l'environnement présentera le Cadre stratégique paneuropéen pour une économie plus respectueuse de l'environnement et l'Initiative de Batumi pour une économie verte (BIG-E) (10 minutes).
64. **Approbation** : Les Ministres seront invités à approuver le Cadre stratégique paneuropéen pour une économie plus respectueuse de l'environnement.
65. **Lancement de l'initiative BIG-E** : L'initiative BIG-E sera lancée au cours d'une cérémonie avec la participation de parties prenantes à l'initiative (30 minutes).
66. **Projection d'une vidéo sur l'économie verte** : Une vidéo sur l'économie verte, produite par l'ECO-Forum européen, sera projetée (5 minutes).

*Tables rondes multipartites, jeudi 9 juin 2016, 11 heures-13 heures,
hôtel Sheraton Batumi et hôtel Hilton Batumi*

67. **Table ronde multipartite sur le passage à une économie verte** : Deux tables rondes multipartites sur le passage à une économie verte dans la région paneuropéenne seront tenues en parallèle (120 minutes en tout).

68. **Questions à débattre** : Les tables rondes aborderont les questions ci-après :

a) **Perspectives et défis** : Quels sont les défis urgents à relever pour promouvoir une économie plus respectueuse de l'environnement dans votre pays ? Quels effets positifs sur l'emploi, le bien-être humain, la prospérité et le capital naturel, par exemple, seront visibles une fois instaurée une politique favorable à une économie verte ? Des compromis ont-ils été pris en compte dans l'élaboration des politiques, par exemple en ce qui concerne l'incidence sur l'emploi, l'équité sociale et l'investissement privé ?

b) **Solutions pour la durabilité** : Quelles approches se sont révélées les plus utiles pour promouvoir une utilisation plus efficace des ressources naturelles et réduire les pressions qui pèsent sur elles (par exemple, économie circulaire, innovations et initiatives vertes dans les domaines de l'énergie, de la construction, des infrastructures de transport, de l'eau, des réformes budgétaires, de la normalisation et de l'étiquetage) ? Quelles initiatives sont efficaces ou devraient être lancées dans votre pays pour surmonter les difficultés et les obstacles importants, notamment en ce qui concerne les modes de consommation et de production durables ?

c) **Mesures incitatives en faveur de l'écologie** : Quelles incitations concernant les marchés publics durables, la fiscalité écologique et la suppression des subventions dommageables pour l'environnement, y compris celles visant les combustibles fossiles, ont été instaurées et que peut-on faire d'autre ? Que faites-vous pour encourager les investissements verts, y compris l'investissement privé et l'investissement étranger direct ainsi que le transfert de technologie dans divers secteurs ?

d) **Coopération** : Quelles mesures doivent être prises pour promouvoir davantage la coopération entre les pays de la région paneuropéenne afin de faciliter le passage à une économie verte, notamment dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015 ?

69. En outre, pendant les débats sur les questions susmentionnées, d'autres questions connexes seront traitées, selon qu'il conviendra, comme : l'agriculture écologique, y compris ses besoins en ressources, les charges qui pourraient peser sur l'environnement et certaines bonnes pratiques ; la façon dont les autorités infranationales et locales, les milieux d'affaires et la société civile participent à une économie plus respectueuse de l'environnement dans leur pays ; et la réduction des risques pour l'environnement en tant qu'élément clef de définition de l'économie verte.

70. **Session parallèle 1** (interprétation en anglais/français/russe) : La session 1 de la table ronde se tiendra à l'hôtel Sheraton Batumi. Elle sera animée par un ministre, une haute personnalité d'un État membre de la CEE ou un haut fonctionnaire d'une organisation internationale (à confirmer). Le débat portera sur les perspectives et les défis du passage à une économie verte, les voies possibles vers la durabilité, notamment par le biais de mesures incitatives en faveur de l'écologie, et les moyens de promouvoir la coopération entre les pays de la région paneuropéenne en vue de favoriser le passage à une économie verte, conformément à la série de questions énumérées au paragraphe 68 ci-dessus établie par le Comité des politiques de l'environnement.

71. **Session parallèle 2** (interprétation en anglais/russe) : La session 2 de la table ronde se tiendra à l'hôtel Hilton Batumi. Elle sera animée par un ministre, une haute personnalité

d'un État membre de la CEE ou un haut fonctionnaire d'une organisation internationale (à confirmer). Le débat portera sur les mêmes thèmes que la session 1.

72. **Résultats de la table ronde** : Une synthèse des conclusions des débats sur le passage à une économie verte sera présentée le dernier jour de la Conférence et servira à alimenter le résumé des travaux de la Conférence établi par le Président.

73. **Liste des participants** : La liste des participants à la table ronde sera présentée en additif au présent document et établie peu de temps avant la Conférence, sur la base de la liste des participants inscrits.

5. Améliorer la qualité de l'air pour un environnement plus sain et une meilleure santé

Séance plénière et débat, jeudi 9 juin 2016, 15 heures-18 heures, hôtel Sheraton Batumi et hôtel Hilton Batumi

74. Des précisions sur l'organisation de ce point de l'ordre du jour figurent à la section III de l'annexe du présent document.

Séance plénière, jeudi 9 juin, 15 heures-16 h 15, hôtel Sheraton Batumi

75. **Président** : Un ministre ou une haute personnalité d'un État membre de la CEE présidera la séance thématique sur l'amélioration de la qualité de l'air pour un environnement plus sain et une meilleure santé (à confirmer).

76. **Observations liminaires** : Le Président de la séance thématique fera des observations liminaires (5 minutes).

77. **Vidéo** : Une vidéo sur le problème de la pollution atmosphérique sera projetée (5 minutes).

78. **Discours d'orientation** : Une haute personnalité d'un État membre de la CEE, un représentant de haut niveau d'une administration locale et le Directeur régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) (tous à confirmer) prononceront des discours d'orientation (7 minutes chacun).

79. **Exposé** : Le Président de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance présentera l'Action de Batumi pour un air plus pur (5 minutes).

80. **Approbation** : Les ministres seront invités à approuver l'Action de Batumi pour un air plus pur.

81. **Cérémonie de lancement** : Une cérémonie sera organisée pour le lancement de l'Action de Batumi pour un air plus pur, avec la participation des parties prenantes, afin de célébrer les engagements pris dans le cadre de l'initiative (30 minutes).

Tables rondes multipartites, jeudi 9 juin 2016, 16 h 15-18 heures, hôtel Sheraton Batumi et hôtel Hilton Batumi

82. **Table ronde multipartite sur l'amélioration de la qualité de l'air** : Deux tables rondes multipartites sur l'amélioration de la qualité de l'air pour un environnement plus sain et une meilleure santé seront tenues en parallèle (105 minutes en tout).

83. **Questions à débattre** : Les tables rondes aborderont les questions ci-après :

a) **Polluants et politiques** : Quels polluants atmosphériques (intérieurs et extérieurs) présentent le risque le plus élevé pour l'environnement et la santé dans votre

pays, et comment ce risque est-il évalué (inventaires des émissions, registres de polluants et surveillance de la qualité de l'air, ainsi que données liées à la santé, par exemple) ? Quels aspects de la pollution atmosphérique vous semblent les plus importants à gérer dans un avenir proche et à plus long terme ? Quel est le degré d'efficacité des politiques actuelles pour réduire les effets de la pollution atmosphérique sur la santé publique, en particulier dans les zones urbaines, ainsi que sur les écosystèmes et les cultures ? Que peut-on faire pour accroître l'efficacité de ces politiques et comment prend-on en compte le coût de l'inaction ?

b) **Secteurs et financement** : Quels secteurs contribuent le plus à la pollution atmosphérique dans votre pays et dans quelle mesure le Gouvernement de votre pays a-t-il réussi à intégrer des mesures de réduction de la pollution atmosphérique dans les politiques de développement et les politiques financières, ainsi que dans d'autres politiques sectorielles ? Quel rôle les décideurs et les institutions financières peuvent-ils jouer pour garantir le financement des projets de réduction de la pollution atmosphérique ?

c) **Sensibilisation et participation du public** : Les problèmes les plus courants posés par la pollution atmosphérique et le caractère transfrontière de cette pollution sont-ils globalement connus dans votre pays ? Comment peut-on améliorer la communication ? Quels sont les canaux, les messages et les moyens les plus efficaces dans votre pays ? En quoi le fait de permettre la participation du public aux processus pertinents (élaboration des politiques, par exemple) pourrait-il améliorer la qualité de l'air et quelles sont les mesures les plus efficaces dans votre pays ?

d) **Coopération** : La coopération internationale a-t-elle permis d'améliorer la qualité de l'air ? Comment la coopération internationale peut-elle améliorer l'action nationale ? D'après votre expérience, quels sont les instruments internationaux les plus efficaces ? Quelles seraient les activités à renforcer pour favoriser la ratification, la mise en œuvre et un possible développement de la Convention de la CEE sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et de ses protocoles ?

84. En outre, pendant les débats sur les questions susmentionnées, d'autres questions connexes seront traitées, selon qu'il conviendra, comme : l'agriculture écologique, y compris ses besoins en ressources, les charges qui pourraient peser sur l'environnement et certaines bonnes pratiques ; et la façon dont les autorités infranationales et locales, les milieux d'affaires et la société civile participent à l'amélioration de la qualité de l'air.

85. **Session parallèle 1** (interprétation en anglais/français/russe) : La session 1 de la table ronde se tiendra à l'hôtel Sheraton Batumi. Elle sera animée par un ministre, une haute personnalité d'un État membre de la CEE ou un haut fonctionnaire d'une organisation internationale (à confirmer). Le débat portera sur les polluants atmosphériques et les politiques liés à l'environnement et à la santé humaine, le recensement des secteurs les plus polluants et des moyens de financer des mesures adaptées permettant de réduire la pollution atmosphérique, les questions de sensibilisation et de participation du public et le renforcement de la coopération en matière d'amélioration de la qualité de l'air, conformément à la série de questions énumérées au paragraphe 83 ci-dessus établie par le Comité des politiques de l'environnement.

86. **Session parallèle 2** (interprétation en anglais/russe) : La session 2 de la table ronde se tiendra à l'hôtel Hilton Batumi. Elle sera animée par un ministre, une haute personnalité d'un État membre de la CEE ou un haut fonctionnaire d'une organisation internationale (à confirmer). Le débat portera sur les mêmes thèmes que la session 1.

87. **Résultats de la table ronde** : Les conclusions des débats sur la qualité de l'air seront présentées le dernier jour de la Conférence et serviront à alimenter le résumé des travaux de la Conférence établi par le Président.

88. **Liste des participants** : La liste des participants à la table ronde sera présentée en additif au présent document et établie peu de temps avant la Conférence, sur la base de la liste des participants inscrits.

6. Présentation des résultats des débats thématiques

Séance plénière, vendredi 10 juin 2016, 10 heures-11 h 30, hôtel Sheraton Batumi

89. **Président** : Le Ministre de l'environnement et de la protection des ressources naturelles de la Géorgie présidera la séance consacrée à la présentation des résultats des débats thématiques.

90. **Observations liminaires** : Le Président fera des observations liminaires (5 minutes).

91. **Résultats du débat sur l'économie verte** : Le Président du débat thématique sur le passage à une économie plus respectueuse de l'environnement dans la région paneuropéenne rendra compte des principaux résultats de la séance plénière et des tables rondes (10 minutes).

92. **Questions/observations** : La parole sera donnée aux participants concernant les principaux résultats de la séance consacrée au passage à une économie plus respectueuse de l'environnement dans la région paneuropéenne (30 minutes en tout).

93. **Résultats du débat sur la qualité de l'air** : Le Président du débat thématique sur l'amélioration de la qualité de l'air pour un environnement plus sain et une meilleure santé rendra compte des principaux résultats de la séance plénière et des tables rondes (10 minutes).

94. **Questions/observations** : La parole sera donnée aux participants concernant les principaux résultats de la séance consacrée à l'amélioration de la qualité de l'air pour un environnement plus sain et une meilleure santé (30 minutes en tout).

95. **Observations finales** : Le Président de la Conférence fera des observations finales (5 minutes).

7. Adoption des textes issus de la Conférence

Séance plénière, vendredi 10 juin 2016, 11 h 30-12 h 30, hôtel Sheraton Batumi

96. **Président** : Le Ministre de l'environnement et de la protection des ressources naturelles de la Géorgie présidera la séance.

97. **Observations liminaires et présentation de la Déclaration** : Le Président fera des observations liminaires et présentera le projet de Déclaration ministérielle (10 minutes).

98. **Adoption de la Déclaration et déclarations y relatives** : Les ministres et représentants de haut niveau seront invités à adopter la Déclaration ministérielle. La parole sera ensuite donnée aux participants souhaitant faire des déclarations (3 minutes par intervention, 40 minutes en tout).

99. Le cas échéant, il sera possible d'annoncer des initiatives, accords, engagements et moyens d'action pertinents sur des sujets concernant les thèmes de la Conférence, qui pourront être soumis à la Conférence.

100. **Observations finales** : Le Président fera des observations finales (5 minutes).

8. Clôture de la Conférence

Séance plénière, vendredi 10 juin 2016, 12 h 30-13 heures, hôtel Sheraton Batumi

101. **Président** : Le Ministre de l'environnement et de la protection des ressources naturelles de la Géorgie présidera la séance.

102. **Résumé du Président** : Le Président présentera le résumé des travaux de la Conférence qu'il aura établi (20 minutes).

103. **Observations finales** : Le Secrétaire exécutif de la CEE fera des observations finales (5 minutes).

104. **Allocution de clôture** : Le Président fera part de ses observations finales avant de clore officiellement la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (5 minutes).

Annexe

Notes d'orientation à l'intention des orateurs et dispositions prises pour les débats et tables rondes

1. On trouvera ci-après des notes d'orientation et des informations supplémentaires destinées à aider les orateurs dans leurs préparatifs et à faciliter l'organisation des tables rondes et autres débats au cours de la Conférence. La liste des participants aux tables rondes et autres débats dirigés par un animateur figurera dans un document distinct qui sera établi peu de temps avant la Conférence.

I. Indications à l'intention des orateurs principaux

2. Chaque orateur principal disposera au maximum du temps indiqué au titre de chaque point l'ordre du jour pour prononcer son discours d'orientation, depuis le pupitre situé sur le podium. Afin d'utiliser au mieux le temps imparti, les places des orateurs principaux seront réservées dans un espace prévu à cet effet, à proximité du pupitre. Le Président de la séance concernée invitera les orateurs à prononcer leurs discours conformément à l'ordre établi au titre de la section II du présent document. Les moyens techniques nécessaires à la projection d'exposés PowerPoint seront fournis. Il faudra toutefois respecter les délais impartis et c'est pourquoi il est suggéré de limiter tout exposé PowerPoint à quatre diapositives.

3. Les orateurs principaux sont invités à soumettre un exemplaire de leur discours d'orientation au secrétariat de la CEE (efe@unece.org) dès que possible, et au plus tard le mardi **31 mai 2016**. Le secrétariat transmettra aux interprètes ces exemplaires, qui lui serviront aussi à dégager des messages clefs pour le résumé des travaux de la Conférence établi par le Président. Le résumé sera présenté dans sa totalité à la fin de la Conférence.

4. Les versions définitives des discours d'orientation doivent être envoyées au secrétariat de la CEE (efe@unece.org) après la Conférence, pour être mises en ligne sur le site Web de la Commission.

II. Dispositions arrêtées pour les débats au titre du point 2 a) de l'ordre du jour

5. La séance sera présidée par le Ministre de l'environnement et de la protection des ressources naturelles de la Géorgie. À l'occasion de sa déclaration liminaire, un diaporama sur les 17 objectifs de développement durable sera projeté.

6. La séance sera structurée sous la forme d'un débat animé par le Secrétaire exécutif de la CEE et le Directeur exécutif du PNUE (à confirmer). Pendant que les animateurs présenteront le déroulement de la séance, un diaporama sera projeté ; il portera sur les accords multilatéraux sur l'environnement de la CEE, le Programme d'études de la performance environnementale, l'Équipe spéciale pour la mise en œuvre du Programme d'action pour l'environnement, les Centres régionaux pour l'environnement, les Actions pour l'eau d'Astana, le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement, la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable ainsi que d'autres éléments (les « instruments ») et leurs liens (au sens large) avec les objectifs de développement durable.

7. À l'occasion du débat entre les ministres et les représentants de haut niveau du secteur privé et de la société civile, d'autres documents importants de l'année 2015 pourraient être évoqués, comme le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), le Programme d'action d'Addis-Abeba et l'Accord de Paris au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

8. On trouvera ci-après la structure proposée pour le débat interactif :

Participants (à raison d'un orateur pour chaque entité) :

- Délégations des États membres de la CEE (*la priorité sera donnée aux ministres, vice-ministres, secrétaires d'État et ambassadeurs*) ;
- Deux associations du secteur privé représentées au plus haut niveau, à savoir le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (à confirmer), et le Conseil européen de l'industrie chimique (à confirmer) ;
- Deux organisations non gouvernementales paneuropéennes ou mondiales, représentées au plus haut niveau, à savoir l'ECO-Forum européen et les Amis de la Terre/Greenpeace (à confirmer).

Déroulement :

- Les animateurs de la séance aborderont chacun des objectifs de développement durable. La présentation de chaque objectif de développement durable par les animateurs pourrait être accompagnée d'une projection d'un court film d'animation sur l'objectif concerné et les activités de la CEE qui s'y rapportent. Au début de chaque intervention, on pourrait projeter le logo de l'objectif de développement durable correspondant, le flux vidéo de l'orateur et, éventuellement, un schéma, une image ou un slogan du choix de celui-ci ;
- Pour que chaque État membre puisse intervenir au moins une fois au cours du débat, les interventions sont limitées à deux minutes ;
- Les orateurs devraient procéder à un échange de vues sur le thème examiné. En raison des contraintes de temps, les orateurs ne pourront s'exprimer qu'une seule fois et devront, en principe, préciser à l'avance l'objectif de développement durable au sujet duquel ils comptent intervenir. Ils recevront une note d'orientation pour les aider à préparer leurs interventions ;
- À trois reprises et à intervalles réguliers, les représentants du secteur privé et de la société civile seront invités à prendre la parole pour une durée maximale de deux minutes concernant un objectif de développement durable donné, afin d'aborder le sujet sous un angle différent ;
- Si le temps le permet, d'autres représentants participant à la Conférence en qualité d'observateurs auront la possibilité de poser des questions.

Proposition de questions à débattre :

- Comment utiliser l'un (ou plusieurs) des instruments susmentionnés pour appuyer les efforts déployés en vue de réaliser certains des objectifs de développement durable, notamment en renforçant l'intégration et la coopération intersectorielle ? À cet égard, les ministres seront invités à axer leur intervention sur un exemple concret de nouvelle mesure ou initiative qui illustre comment ces instruments seront utilisés pour renforcer la coopération intersectorielle aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable.

9. Compte tenu de la limite de deux minutes imposée pour chaque intervention, il convient de présenter un seul exemple concret lors de la séance. Si un État membre dispose

de plusieurs exemples, il peut les soumettre à l'avance au secrétariat, qui pourra les mettre en ligne sur le site Web de la Conférence. Parmi les exemples de mesures concrètes, on peut citer : l'institution d'un tribunal de l'environnement ; l'information régulière du public concernant l'incidence de la pollution de l'environnement sur la santé humaine ; le lancement d'une évaluation des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes dans un bassin hydrographique ; ou encore la création d'un groupe de travail interministériel pour œuvrer à l'intégration des politiques relatives aux transports, à la santé et à l'environnement.

10. Les animateurs formuleront des observations finales, en soulignant les principaux points soulevés en vue d'alimenter le résumé des travaux de la Conférence établi par le Président.

11. **Prescriptions techniques** : Une table circulaire ou rectangulaire au centre de la salle ou 50 chaises confortables disposées en ovale, avec entre elles des tables basses pour les plaques porte-nom ; deux caméras, deux écrans et équipement de projection vidéo en direct pour les diaporamas ; équipement d'interprétation sans fil et quatre microphones sans fil.

12. La cérémonie en l'honneur du Programme d'études de la performance environnementale se tiendra de 12 h 15 à 12 h 30 et sera suivie d'une manifestation parallèle sur le lancement de la troisième étude de la performance environnementale en Géorgie, de 13 h 10 à 14 h 50 (à confirmer).

III. Dispositions arrêtées pour les tables rondes au titre des points 4 et 5 de l'ordre du jour

13. Les séances parallèles des tables rondes comprendront un maximum de 45 participants, dont des ministres et chefs de délégation d'États membres de la CEE et des représentants d'organisations intergouvernementales, de centres régionaux pour l'environnement, d'ONG, du secteur privé et des milieux universitaires, ainsi que des représentants d'autres entités concernées. Les ONG et le secteur privé devraient être représentés au plus haut niveau, ce dernier de préférence par des présidents-directeurs généraux. Pour que la totalité des États membres de la CEE puissent participer aux tables rondes, chaque séance parallèle sera composée de la façon suivante :

- a) Au maximum 28 représentants d'États membres de la CEE ;
- b) Au maximum 3 représentants d'organisations intergouvernementales ;
- c) Au maximum 2 représentants de centres régionaux pour l'environnement ;
- d) Au maximum 4 représentants d'ONG ;
- e) Au maximum 4 représentants du secteur privé ;
- f) Au maximum 3 représentants des milieux universitaires, de l'administration locale et d'autres entités concernées.

14. La liste des participants aux tables rondes sera versée en additif au présent document, lequel sera régulièrement révisé jusqu'à la tenue de la Conférence. Les membres du Comité sont invités à informer le secrétariat, avant le **1^{er} mai 2016**, si leurs chefs de délégation souhaitent prononcer un discours d'orientation, faire une déclaration ou prendre la parole en tant que participant sur l'un des deux thèmes de la session, conformément à l'organisation des travaux de la Conférence.

15. En outre, quelque 150 participants^a inscrits à la Conférence pourront assister en tant qu'observateurs à chacune des séances parallèles. En fonction du temps disponible, ils pourront poser des questions aux participants aux tables rondes.

16. Chaque séance d'une table ronde débutera par des observations liminaires de l'animateur. Les participants seront ensuite invités à prendre part activement au débat et à traiter les questions arrêtées à cet effet. Lors de leurs interventions, ils pourront traiter l'une (ou plusieurs) des questions à débattre et/ou réagir aux prises de parole d'autres participants.

17. Au lieu de prononcer un discours préparé à l'avance, ce qui est fortement déconseillé, les participants devraient procéder à des échanges de vues sur le thème dont il est question. Pour permettre à chaque participant à la table ronde de s'exprimer au moins une fois pendant le débat, les interventions seront limitées à deux minutes.

18. À l'issue du débat, l'animateur récapitulera les principaux points à porter à l'attention de la Conférence en séance plénière (au titre du point 6 de l'ordre du jour de la Conférence).

^a En fonction de la capacité résultant de l'aménagement définitif des deux salles de réunion.